



L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Amance, après convocation légale du 13 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe
M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe - Mme MARANDE
Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER
Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude.
M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. MORESE Yannick – M. FAGOT REVURAT Yannick
Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe
M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain - M. BAUDOIN Cédric

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON
Philippe – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme RUSTOM Lina à M. BAUDOIN Cédric – M. BRIDARD Franck
à M. IEMETTI Jean Marc – M. CHANE Alain à M. THIRY Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL
Olivier à M. THOMAS Claude – M. MOUGINET Dominique à M. RENAUD Claude – M. VINCENT Yvon à M. CERUTTI
Alain

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. GUILLAUME Geoffrey

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **47 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 10

Excusés : 2

Votants : 47

Date d'affichage : 22 septembre

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 47

Contre

Absentions :

PETITES VILLES DE DEMAIN

18/09/2023

Signature de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire

Yannick FAGOT-REVURAT, Vice-président en charge de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités et des relations interterritoriales, présente la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Suite à sa labélisation au programme « Petites Villes de Demain » en décembre 2020, la commune de Nomeny s'est inscrite dans une démarche partenariale avec les autres centralités du territoire que sont les communes de Bouxières-aux-Chênes et Champenoux. Afin de coordonner et animer le programme, la Communauté de communes s'est associée aux villages pour porter la démarche à l'échelle du territoire.

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- Phase 1 : la convention d'adhésion, signée par la commune de Nomeny le 5 octobre 2021 ;
- Phase 2 : la phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- Phase 3 : la phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en 2026.

Issue de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), l'ORT est un outil opérationnel dont les incidences en matière d'habitat et de commerces peuvent être significatives. Il confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, et entre autres :

- La dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;

- L'éligibilité au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;
- Le renforcement du Droit de Préemption Urbain (DPU) ;
- L'encadrement des baux commerciaux ;
- La dérogation à certaines règles du PLUi et un délai réduit pour les acquisitions de biens sans maitres ;
- Le permis d'aménager multisites et le permis d'innover.

La convention-cadre, annexée à la présente délibération, concerne le projet de territoire à l'échelle de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné et répond aux ambitions inscrites dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (P.T.R.T.E.) du Val de Lorraine signé le 29 juin 2021.

Elle a pour objet de :

- Présenter les ambitions de la Communauté de communes en matière de revitalisation des centralités et particulièrement des trois centralités principales ;
- Définir un programme d'actions et des intentions de projets ;
- Préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- Asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

La présente convention fixe les orientations stratégiques du territoire. Celle-ci sont issues du projet de territoire de Seille et Grand Couronné et ont été confortées par le travail de prospective réalisé dans le cadre de la construction de l'ORT. Les orientations retenues sont organisées autour de quatre axes principaux :

- Un territoire d'accueil
- Un territoire en transition écologique
- Un territoire d'emploi
- Un territoire qui respire

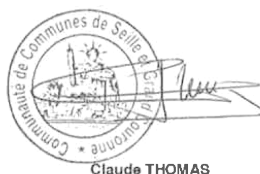
La convention-cadre « Petites Villes de Demain » portée par la Communauté de communes déploiera ses effets sur l'ensemble du territoire. Au-delà du travail sur les centralités, les projets s'attacheront à rayonner sur les bassins de vie, et ce afin de bénéficier à l'ensemble des habitants de Seille et Grand Couronné.

A l'issue de cette présentation, Yannick FAGOT-REVURAT demande au Conseil Communautaire :

- D'approuver le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire de Seille et Grand Couronné, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- D'autoriser le Président à signer la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire de Seille et Grand Couronné ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'ORT.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire de Seille et Grand Couronné, annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- **Autorise** le Président à signer la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire de Seille et Grand Couronné ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'ORT.



CLAUDE THOMAS
2023.09.28 18:17:29 +0200
Ref:20230928_094602_1-1-O
Signature numérique
le Président